Définition

Endroit peu profond d'un cours d'eau où l'on peut traverser à pied.

Règle d'interprétation

Relie deux chemins localisés face à face de chaque côté de la rive.

Absence de pont.

Trace évidente d'un passage, uniquement sur le lit d'un cours d'eau.

Particularité de saisie

Relie l'objet Chemin seulement.

Si cours d'eau < 20 mètres de largeur (linéaire) :
- ne pas saisir le gué, relier les chemins qui se font face.

Si cours d'eau > 20 mètres de largeur :
- saisir la trace et connecter au réseau routier.

Ne doit pas traverser un Lac
Ne doit pas excéder sur la terre ferme.

Enregistrer sur le même niveau que le chemin.

Saisie

Défini ☑ Indéfini ☐ Virtuel ☐

Hiérarchie

Discret ☑ Courbe (convertie) ☐

Continu ☐ Arc de cercle (conv.) ☐

Flèche

Dimension minimale

	Point	Ligne	Surface
Superficie			
Largeur			
Longueur		20	
Hauteur			

Symbolique

Indicatif	Niveau	Poids	Style	Couleur
02600001010		5	3	80

Mise en page

	Syntaxe	Fonte	Orientation	Position	Distance
Toponyme					
Annotation	Cb	11	x	1 2 3	30
Objet ponctuel					

Corps variable

	fixe								
Toponyme									
Annotation	28	Gué							

Réseau

Hydrographique ☐

Routier ☑

Ferroviaire ☐

Énergétique ☐

Hypsométrie

Élévation ☐

Surface d'exclusion ☐

Ligne de rupture ☐

Source complémentaire

HQ ☐ MRN ☐

SCQ ☐ MTQ ☐

CTOP ☐

Notes de l'usager
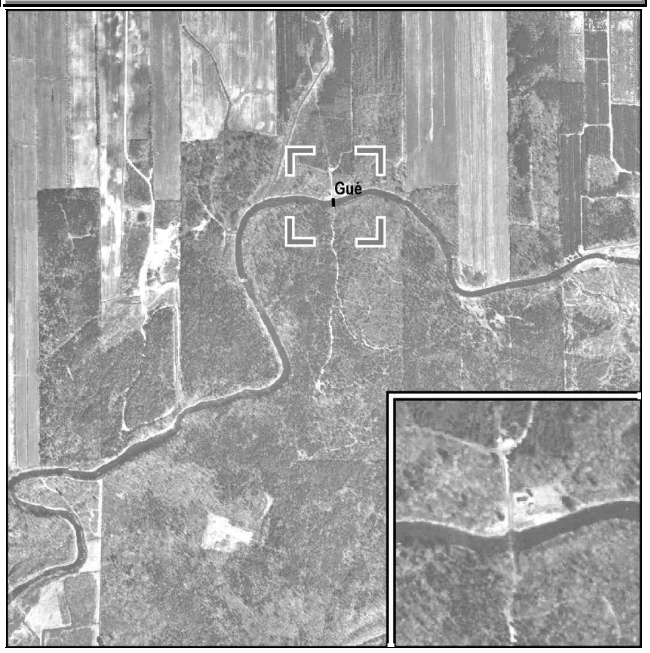
Diagramme de représentation